Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES GEMEQUITY - Part M

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit I ERES GEMEQUITY
Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres gestion
Code AMF I 990000126119
Site internet I www.eres-group.com/eres-gestion
Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés I 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type I ERES GEMEQUITY (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée I Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs I ERES GEMEQUITY est un fonds nourricier du compartiment « GemEquity » de la SICAV de droit français GemFunds.

Son objectif de gestion est similaire à celui de son fonds maître « GemEquity », à savoir :

Le compartiment GEMEQUITY est un portefeuille dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs majoritairement issues des pays émergents (Asie, Amérique Latine, Caraïbes, Europe de l'Est – y compris la Russie et les pays de l'ex-URSS, Moyen Orient, Afrique) en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie ISR. L'objectif est de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, le MSCI Emerging Markets Index (converti en euros, dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée (5ans), après prise en compte des frais courants.

L'actif du FCPE nourricier ERES GEMEQUITY est investi en totalité et en permanence à 90% ou plus de ses actifs en actions « I » ou « R » de la SICAV maître « GemFunds » compartiment « GemEquity » et jusqu'à 10% en liquidités. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure de celle du maître, notamment à cause de ses propres frais de fonctionnement et en fonction de la pondération du fonds maître en portefeuille.

La gestion est orientée vers les marchés des actions émergentes avec une volonté de profiter de la tendance de long terme de l'enrichissement des populations de ces pays. La gestion du fonds s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ». La stratégie d'investissement vise à sélectionner les valeurs offrant, selon les gérants, la meilleure croissance actuelle ou potentielle, les leaders sur des marchés de taille significative sur les zones géographiques émergentes. Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière. Au minimum 90% des titres en portefeuille ont obtenu une notation ESG par la société de gestion ou un de ses fournisseurs de données extra-financières.

Le compartiment s'attache, à travers une approche dite « Best in class », à sélectionner des émetteurs bien notés et/ou en amélioration d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Le processus d'investissement ESG appliqué, exclue de l'univers d'investissement les 20% des sociétés les moins bien notées dans chaque secteur. Le compartiment GEMEQUITY a obtenu le Label d'Etat ISR.En complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, le gérant s'appuie également sur les données extra-financières de prestataires spécialisés : Sustainalytics (pour les données extra-financières), Trucost et CDP (pour les empreintes carbone). La principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière est que la société de gestion s'appuie majoritairement sur les fournisseurs Sustainalytics, et Trucost et CDP pour déterminer la notation interne. GEMEQUITY est exposé à hauteur de 75 % au moins sur des actions cotées majoritairement issues des pays émergents (Asie, Amérique Latine, Caraïbes, Europe de l'Est – y compris la Russie et les pays de l'ex-URSS, Moyen Orient, Afrique). Le FCP investira pour l'essentiel dans des grosses capitalisations. Le fonds se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner des petites et moyennes capitalisations (inférieurs à 1 Milliards de dollars).GEMEQUITY se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25% maximum en produits de taux. Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de Gemway Assets ainsi que sur les notations proposées par les agences. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés « Investment grade », à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés pour : - Couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également, dans une moindre mesure, contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ; - Exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements souscriptions importants. En aucun cas, le fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action. Le fonds pourra être exposé à hauteur de 100% à des devises hors Euro. Les principales devises auxquelles il s'exposera sont les dollars hongkongais et américains, le réal brésilien, la roupie indienne, le rouble russe, le rand sud-africain et won coréen.

Le FCPE ERES GEMEQUITY ne bénéficie, à ce jour, d'aucun Label ISR, contrairement au compartiment GEMEQUITY de la SICAV GemFunds.

Classification AMF I Actions internationales

Investisseurs de détail visés I Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être principalement exposés aux marchés actions internationales de toutes capitalisations tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 5 ans minimum. . Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Dépositaire I CACEIS Bank

Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise et/ou sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître GEMEQUITY sont disponibles sur simple demande auprès de GEMWAY ASSETS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.
/! Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent et non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité I Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit de l'indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 120 €**	**3 260 €**
	Rendement annuel moyen	-38.80%	-20.08%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 480 €**	**6 410 €**
	Rendement annuel moyen	-35.20%	-8.51%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 760 €**	**12 050 €**
	Rendement annuel moyen	-2.40%	3.80%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**14 050 €**	**17 280 €**
	Rendement annuel moyen	40.50%	11.56%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.
L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**696 €**	**1 995 €**
Incidence des coûts annuels (*)	6.96%	3.23% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.03% avant déduction des coûts et de 3.80% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	195 EUR*
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.*

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée I supérieure à 5 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite.
Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-group.com/eres-gestion.

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Conseil de surveillance I Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 2 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Caractéristiques ESG I Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCPE sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : www.eres-group.com/eres-gestion

Scénarios de performance I Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.